

**DÉCISION DU MAIRE N° 2026-002  
AUTORISANT LA SIGNATURE D'UN CONTRAT DE CESSION ENTRE  
LA SARL LE LÉON ET LA VILLE D'ABLON-SUR-SEINE  
POUR LA REPRÉSENTATION DU SPECTACLE « LA SCÈNE BARBÈS »**

Le Maire de la commune d'Ablon-sur-Seine,

**VU** la délibération du Conseil municipal n° 2020-04-001 en date du 24 septembre 2020, par laquelle le Conseil municipal a délégué une partie de ses attributions au Maire, pour la durée de son mandat, dans les domaines prévus par l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**VU** le contrat de cession entre la SARL LE LEON et la Ville d'Ablon-sur-Seine pour la représentation du spectacle « La scène Barbès » le 6 février 2026.

**CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire de contractualiser l'accord passé entre la Municipalité d'Ablon-sur-Seine et la SARL LE LEON, représentée par Monsieur Hocine HAMOUDI en sa qualité de Gérant.

**DÉCIDE**

La signature du présent contrat de cession avec la **SARL LE LEON** -39 rue Léon 75018 PARIS pour la représentation du spectacle « La scène Barbès ».

Les conditions financières sont définies comme suit : **1 055,00 € TTC.**

La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

Monsieur le Maire d'Ablon-sur-Seine est chargé de veiller à l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Préfet du Val-de-Marne
- Madame la Trésorière principale d'Orly

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte. Celui-ci peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et/ou de sa notification et de sa publication au registre des délibérations de la commune.

Fait à Ablon-sur-Seine, le 26 janvier 2026

Le Maire,  
Éric GRILLON



**REÇU EN PREFECTURE**